

Je vote FMPS-i

À la FMPS-i on fait attention à moi !

MONDIAL PROTECTION ÉLECTIONS CSE 2022

Depuis sa création en 2010 chez Mondial Protection, la FMPS-i connaît un succès grandissant, résultat d'une activité syndicale intense et efficace au service des salariés. La FMPS-i est un syndicat qui ne rend de comptes qu'à ses adhérents et aux salariés qu'elle représente.

La FMPS-i met à votre disposition

Un service juridique qui intervient avec ses avocats spécialisés

- Erreurs et omissions sur les bulletins de paie, repos compensateurs, primes, coefficients, erronés, coefficient 120 (devenu inférieur au SMIC),
- Non-paiement des primes obligatoires (nettoyage de la tenue...),
- Plannings irréguliers, "Plannings sanction",
- Discrimination, harcèlement au travail,
- Non-respect des décisions de la médecine du travail,
- Non-respect du droit aux jours de congés supplémentaires,
- Non-respect des métiers repères et des coefficients afférents
- Fractionnement des congés payés,
- Passage d'horaires de jour à horaires de nuit, non demandé,
- Affectation sur des sites très éloignés du domicile,
- Sanctions arbitraires, licenciements abusifs,
- Indemnités kilométriques, etc.



Un service d'aide à la Formation pour vous aider à

- Créer votre compte CPF,
- Constituer un dossier de formation (Formation interne...),
- Constituer un dossier de reconversion professionnelle (CPF Transition),
- A trouver un centre de formation...



Un service d'œuvres sociales pour obtenir à prix préférentiel

- Cinéma,
- Parcs d'attractions,
- Parcs zoologiques...



Un service administratif pour les démarches du quotidien

- Demandes de régularisation par le travail ou par la vie privée et familiale,
- Demande de regroupement familial,
- Problèmes rencontrés lors de votre renouvellement de titre de séjour,
- Demande de nationalité française ;
- Procédures devant le tribunal administratif contre des refus de titre de séjour...

Votez FMPS-i

Service juridique : 09 81 94 43 91

Antoine : 06 26 20 45 75

Mamadou : 06 36 48 07 07

Je vote FMPS-i

À la FMPS-i on fait attention à moi !

Les candidats FMPS-i aux prochaines élections 2022, s'engagent à poursuivre l'action au service de tous les salariés

Bilan prud'hommes Grâce à la FMPS-i

Prud'hommes : un bilan chiffré :

La FMPS-i n'hésite pas à saisir le conseil des prud'hommes au sein des entreprises de sûreté, le bilan des nombreuses condamnations dans différents entreprises s'élevait fin 2019 à un montant de :

7 2 0 2 3 1 €

- 1900 € pour non-paiement des congés payés
- 24000 € pour licenciement abusif
- 20000 € pour annulation d'un licenciement pour faute grave
- 14600 € pour annulation de mise à pied disciplinaire
- 4000 € pour non-respect de la convention collective
- 2500 € pour suppression arbitraire de prime
- 1900 € pour non-paiement de congés payés
- 8122 € pour licenciement pour faute grave
- 32259 € résiliation du contrat de travail aux torts de l'employeur
- 13800 € pour rappel de salaire
- 11948 € pour dépassement de la durée légale du travail...
- 5000 € pour défaut de visite médical...

2 3 5 6 1 3 € pour licenciement abusif...



La FMPS lutte tous les jours pour l'amélioration de vos conditions de travail !

La FMPS est présente tous les jours avec vous sur le terrain, la proximité est notre atout !

La FMPS combat toutes les formes de discriminations

**La FMPS-i, un syndicat
Indépendant – Réactif – Efficace - Responsable**

Notre Adn : l'indépendance de décision du syndicat vis-à-vis de l'entreprise.

Parce que je ne veux que des élus indépendants pour me défendre

Je vote FMPS-i

Service juridique : 09 81 94 43 91

César : 07 71 73 75 70

YAPO : 06 36 48 76 53

Ne pas jeter et ne pas diffuser sur la voie publique